



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 45748

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les vives préoccupations qui ont été présentées au cabinet du Premier ministre le samedi 25 mars 2000 à l'égard de la gynécologie médicale. Soulignant que la gynécologie médicale est une spécialité qui n'est plus enseignée depuis 1986, il a été précisé que la création, à son initiative, pour septembre 2000, d'un diplôme d'études spéciales de gynécologie obstétrique et médicale s'avère insuffisant. Nombreux sont ceux qui souhaitent que soient recréée une véritable spécialité médicale. Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ces propositions.

## Texte de la réponse

La secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés tient à rassurer l'honorable parlementaire. Tout a été fait pour consolider l'avenir de la gynécologie médicale, discipline essentielle pour la santé des femmes. Un enseignement spécifique de gynécologie médicale vient d'être restauré. La secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés a en effet proposé que le DES actuel de gynécologie obstétrique devienne un DES de gynécologie médicale et gynécologie obstétrique, c'est-à-dire un DES à deux options, l'une médicale, l'autre chirurgicale et obstétricale. Ce projet a reçu l'approbation de tous les partenaires concernés et en particulier de la Société française de gynécologie médicale, de la Fédération des collèges de gynécologie médicale et du Collège national des gynécologues et obstétriciens. Les maquettes pratique et théorique de ce nouveau cursus de formation sont désormais finalisées. Elles vont faire l'objet dans les tous prochains jours d'un arrêté du ministre de l'éducation nationale et seront opérationnelles dès novembre 2000. Le nombre global d'internes autorisés à choisir le nouveau DES de gynécologie obstétrique et de gynécologie médicale sera progressivement augmenté pour aboutir à 200 par an en 2002, avec un nombre d'internes en gynécologie médicale qui représentera environ 30 % de l'effectif. La secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés a demandé au comité de suivi mis en place pour élaborer cette nouvelle maquette de formation de poursuivre sa tâche en veillant pendant les mois à venir à ce que les intérêts des deux filières soient communément respectés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45748

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mai 2000, page 2702

**Réponse publiée le** : 31 juillet 2000, page 4610